



MENTAL HEALTH EUROPE – SANTE MENTALE EUROPE aisbl  
Boulevard Clovis 7, B-1000 Bruxelles  
Tél +32 2 280 04 68 - Fax +32 2 280 16 04  
E-Mail: [info@mhe-sme.org](mailto:info@mhe-sme.org)  
[www.mhe-sme.org](http://www.mhe-sme.org)

**Réunion ouverte au public du comité de SME sur les  
droits de l'homme et la santé mentale**  
Vienne, 1<sup>er</sup> juin 2007

Une réunion ouverte au public du comité de SME sur les droits de l'homme et la santé mentale s'est déroulée le deuxième jour de la conférence annuelle de Santé Mentale Europe, qui était organisée cette année à Vienne (Autriche) du jeudi 31 mai au samedi 2 juin 2007. Le but de cette rencontre était stimuler des discussions interactives et dynamiques avec tous les participants autour de la question de la santé mentale et des droits de l'homme. La réunion a eu lieu dans le cadre de l'atelier n°1, intitulé «*Mental health and wellbeing in the society and in the environment of the person with mental health problems. Requirements and general conditions*».

Des parties prenantes (stakeholders) issues de milieux et pays différents se sont rassemblées en cette occasion: membres du comité de SME sur les droits de l'homme et la santé mentale, experts, usagers des services de santé mentale, représentants de l'échelon européen et des ONG nationales, tiers intéressés...

La réunion:

- a permis d'envisager la question de la santé mentale et des droits de l'homme dans une perspective globale et d'identifier les réalisations et défis posés à la protection et à la promotion des droits des personnes handicapées physiques et/ou mentales au niveau international, européen et national;
- a mis en lumière le travail mené par les organisations qui oeuvrent à l'extension des droits des personnes ayant des problèmes de santé mentale;
- s'est concentrée sur les progrès et attentes nés de l'adoption de la convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées.

La réunion était présidée par Peter Kinderman, professeur de psychologie clinique à l'université de Liverpool (Royaume-Uni) et président du comité de SME sur les droits de l'homme et la santé mentale. M. Kinderman a accueilli les participants et présenté le comité de SME sur les droits de l'homme et la santé mentale, qui a été établi en 2004 dans le cadre du programme d'action communautaire de lutte contre la discrimination (2001-2006). Il a pour mission de surveiller et d'évaluer, à la demande d'associations membres de SME, la situation humanitaire des personnes ayant des problèmes de santé mentale, de mener des actions de sensibilisation passant par la formulation de documents de position sur certains sujets que SME souhaite porter à l'attention des décideurs politiques et autres parties prenantes, de même que de soutenir et faire le lien avec les autres ONG actives dans le secteur des droits de l'homme.

M. Kinderman a également exprimé son inquiétude quant à la perception erronée qu'ont les médias et le public en général des personnes ayant des problèmes de santé mentale, qui sont bien trop souvent décrites comme des personnes potentiellement violentes et dangereuses. Il a rappelé aux participants que beaucoup reste à faire en la matière.

Le discours d'ouverture de M. Kinderman fut suivi d'un exposé riche et exhaustif par Michelle Valentine, Practice Development Officer à la Disability Rights Commission (Royaume-Uni) et membre du comité de SME sur les droits de l'homme et la santé mentale. Mme Valentine a présenté les activités menées par la DRC, qui a l'ambition de parvenir à «*une société à laquelle peuvent participer pleinement toutes les personnes handicapées, au même titre que les autres citoyens*». Mme Valentine a particulièrement insisté sur le travail du groupe d'action sur la santé mentale de la DRC, un groupe mis en place par des usagers et composé d'usagers qui a élaboré «12 priorités pour le changement». Parmi ces priorités, une attention toute particulière devrait être portée à l'accès à la justice, au droit d'accès aux services de soins sanitaires et sociaux, à l'égalité pour les immigrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile et au traitement de la discrimination dans les médias.

Une présentation du Mental Disability Advocacy Center (MDAC) a ensuite été faite par Oliver Lewis, directeur exécutif du MDAC. M. Lewis a détaillé les principaux programmes du MDAC, à savoir:

- le programme légal, qui a pour but la représentation d'individus et/ou organisations dont les droits ont été violés dans des procès stratégiques devant les instances internationales et nationales;
- et le programme de politique et «advocacy», qui consiste en la rédaction de rapports de contrôle et la publication de recommandations politiques.

Le MDAC travaille autour de trois priorités principales: la capacité juridique et la question des tutelles, l'institutionnalisation et les mauvais traitements et décès précoces dans les institutions. M. Lewis a conclu son exposé sur une note positive liée à la récente adoption d'un traité international novateur sur le handicap.

Après lui Peter Kinderman a dévoilé les résultats d'une étude qu'il a mené à la demande du département britannique des affaires constitutionnelles. Le sujet de son étude était «*The institutionalisation of human rights thinking in public service provision*» et ses objectifs étaient doubles: faire progresser la condition des usagers des services de santé et rendre le concept de droits de l'homme plus acceptable. L'étude a clairement démontré qu'une meilleure fourniture de soins primaires, basée sur les principes d'équité, de respect, d'égalité et de dignité (FRED - fairness, respect, equality and dignity), devrait mener à une amélioration des droits fondamentaux des usagers.

Carlotta Besozzi, directrice du Forum européen des personnes handicapées (FEPH), été ensuite invitée à donner des informations sur l'implication des ONG du secteur du handicap dans le processus de rédaction de la convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées et à présenter une analyse des droits et avancées que la convention apporte aux personnes ayant des problèmes de santé mentale et aux personnes handicapées en général. Elle a souligné le fait que cette nouvelle convention ne s'applique pas seulement aux Etats, mais aussi directement aux organisations et aux individus. Elle contient plusieurs concepts clés, tels que la promotion de l'égalité et de l'élimination de toutes les formes de discrimination, le droit à la vie, le droit de mener une vie indépendante dans la communauté et la promotion de la coopération internationale. Par ailleurs, la convention traite d'importantes questions liées à la santé mentale, par exemple l'égalité de reconnaissance devant la loi, l'interdiction des traitements ou châtements cruels, inhumains ou dégradants, le droit à l'intégrité physique et mentale et la prohibition des privations de liberté basées seulement sur le handicap. La convention a adopté une approche innovante, le «*modèle de soutien à la prise de décision*», qui vise à assurer que l'individu reste au centre du processus de décision et à encourager le développement des capacités.

Pour finir, Pětr Nawka, président d'INTEGRA et membre du comité d'experts sur les droits de l'homme du conseil de l'Europe, a présenté le travail de ce comité, qui est chargé de développer un outil éthique et juridique pour la santé mentale. Cet outil servira de cadre pour le développement d'une politique centrée sur les patients et permettra aux Etats

d'élaborer des plans d'action nationaux dédiés à l'amélioration de la fourniture de services et du traitement médical.

Les différents exposés ont suscité l'intérêt et les questions du public, particulièrement autour de la participation et l'implication des usagers, de la question des tutelles, des soins dans la communauté et de l'accès aux services publics.

Comme les abus restent manifestes et récurrents dans le secteur de la santé mentale, l'atelier a également permis d'interroger le rôle joué par SME concernant la promotion et la protection des droits de l'homme. Il a été mis en avant que l'action de SME en la matière devrait être renforcée, et plus particulièrement son rôle de sensibilisation. Il a été estimé important d'avoir un impact sur les mentalités et de changer la mauvaise perception des personnes ayant des problèmes de santé mentale qu'ont les médias et le public en général. Par ailleurs, la coopération au niveau international et européen devrait être davantage développée et consolidée sur une base pratique afin de faciliter les échanges de bonnes pratiques dans le domaine de la santé mentale et des droits de l'homme.

Les résultats de cette réunion seront utiles au travail et activités futures du comité de SME sur les droits de l'homme et la santé mentale.

*Santé Mentale Europe  
Bruxelles, juin 2007*

*Pour de plus amples informations sur la réunion ouverte ou le travail du comité de SME sur les droits de l'homme et la santé, veuillez contacter Fanny Muller, coordinatrice du comité, au secrétariat de SME: E-mail [fmuller@mhe-sme.org](mailto:fmuller@mhe-sme.org), Tél +32 280 04 68*